



PartiCiP au DEL News

Programme de participation Citoyenne
aux Politiques publiques au Bénin pour
le Développement Économique Local

ONG ALCRER
SOCIAL WATCH BENIN
VNG INTERNATIONAL

Bulletin d'informations

N°03 / JUILLET - SEPTEMBRE 2023

VALORISATION DES POTENTIALITÉS DES COMMUNES

Quand PartiCiP au DEL fait le bonheur des maraichers...

Accès au crédit agricole

Une lumière au bout d'un long tunnel pour la coopérative « Glégnon »

La coopérative « Glégnon » est désormais sur la liste des coopératives (06) ayant réussi à obtenir du crédit agricole auprès d'une structure financière décentralisée qui collabore avec le Fond National de Développement agricole (FNDA). Ceci, grâce à l'intervention de PartiCiP au DEL. Une joie pour les membres.



Les membres de la coopérative Glégnon, travaillant dans leur champs

Lorsqu'il pleut, la plupart des hommes se mettent à l'abri. Pour Honoré Houéssou et les membres de la coopérative « Glégnon », c'est le moment plus que jamais de sortir. C'est ce qu'ils ont encore fait. Vendredi 07 juillet 2023. La pluie vient de cesser. Vêtu d'un vieux pull bleu, pieds nus, coupe-coupe en main, Honoré Houéssou accompagné de quelques membres de sa coopérative, se dirige fièrement vers son champ. Il s'agit des 30 hectares de canne à sucre dont dispose la coopérative. Ledit champ avait besoin d'une petite visite. Cette visite, la coopérative en a les moyens depuis qu'une institution financière travaillant avec le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) a mis à sa disposition un crédit de 2,5 millions de Fcfa, grâce aux actions de plaidoyers du Programme de Participation des Citoyens aux politiques publiques au Bénin pour le Développement Economique Local (PartiCiP au DEL). Financée par l'Ambassade

du Royaume des Pays-Bas avec la contribution de la Coopération Suisse et de la GIZ, la Composante 3 de ce programme, dans le cadre des actions en faveur de la valorisation des potentialités économiques des communes a initié une série de formations. Celles-ci ont réuni les OPA, les membres du FNDA, les SFD et les autorités communales afin d'aplanir les divergences et baliser le chemin qui mène les agriculteurs vers des crédits à taux réduits auprès des institutions financières partenaires du FNDA. Des séances dont les retombées s'observent déjà. En effet, moins d'un mois après le dépôt des dossiers, la coopérative « Glégnon » a déjà obtenu un premier crédit. Une grande première pour cette coopérative. Car, raconte Honoré Houéssou, « avant PartiCiP au DEL, nous ne sommes jamais allés vers une institution financière pour un prêt à cause des conditions qu'elles imposent. Nous ne sommes pas en mesure de faire ce qu'elles demandent. Qui va déposer la

“

« Au départ, j'étais personnellement très réticent quant à l'aboutissement de cette histoire. (...) Ce qui m'a convaincu, est le fait que la dame du FNDA ait, au cours de la formation, dit de les appeler si nous allons vers une SFD et qu'elle nous tourne en rond. Ils nous ont même donné un numéro. Je me suis dit, si c'est ça, il y a de la vérité dans cette formation ».

convention de ses terres ou réussir à trouver des avaliseurs ? ». Sous le regard approbateur de Mathieu Akpanon, de Célestin Kiti et de Jeanne Agossou, tous, membres de la coopérative, il fait le récit du dénouement d'un processus, qui avant, semblait avoir plusieurs nœuds. « Au départ, j'étais personnellement très réticent quant à l'aboutissement de cette histoire. (...) Ce qui m'a convaincu, est le fait que la dame du FNDA ait, au cours de la formation, dit de les appeler si nous allons vers une SFD et qu'elle nous tourne en rond. Ils nous ont même donné un numéro. Je me suis dit, si c'est ça, il y a de la vérité dans cette formation ». Il éclate de rire, fait une mimique et continue : « Avant, les gens viennent parler seulement. Mais cette fois-ci, j'ai remarqué qu'il y a du concret. Et effectivement, arrivés sur les lieux, nous avons été pris pour des clients responsables, donc, nous n'avons pas eu à utiliser le numéro », a poursuivi le producteur de canne à sucre.

Finies les péripéties

A la suite du président de la coopérative des producteurs de canne à sucre de Sèmè-Kpodji, Mathieu Akpanon, membre de cette coopérative se lance dans la liste de la nouvelle procédure qui leur a permis d'accéder au crédit à trois semaines. Une procédure visiblement assez allégée puisqu'il l'a récité de mémoire. Selon lui, la procédure s'est faite en trois étapes. La première étape a consisté à déposer les dossiers auprès d'un système financier décentralisé de leur zone. Ce dossier est constitué d'une copie du numéro du journal officiel contenant la publication des informations sur leur coopérative,

les statuts et les règlements ainsi que le numéro reçu lors de l'enregistrement de la coopérative au ministère.

La seconde étape, a révélé Monsieur Akpanon, est l'étude desdits dossiers. De concert avec les autres membres de la coopérative, il raconte : « banalement, nous avons travaillé avec eux pendant trois semaines

“

« Les 2,5 millions de Fcfa sont remboursables avec un taux de 1% par mois. Au lieu d'un paiement mensuel, la SFD a accepté un remboursement trimestriel. Des critères qu'ils espèrent mieux négocier la prochaine fois afin de mieux adapter ce crédit à la nature de leur activité. »

ou bien ? Ils sont venus nous former trois fois sur la manière dont les fonds doivent être utilisées, les conditions d'octroi du crédit, les conditions de remboursement etc. Ils ont aussi visité nos sites de production ». D'un mouvement de tête, les autres membres de la coopérative font un mouvement de tête pour confirmer les processus. A ce niveau, le président reprend la parole pour apporter une précision : « Nous avons créé auprès de leur institution un compte dans lequel nous avons déposé 10% des 2,5 millions de crédit que nous avons demandé. » La 3ème étape, la plus belle d'ailleurs, est celle consacrée à la remise des fonds. Sur 30 membres, 10 ont accepté le crédit à titre d'essai. Plus prudent, les 20 autres attendent la fin de cette phase d'essai avant de s'embarquer ou non.

Les 2,5 millions de Fcfa sont remboursables avec un taux de 1% par mois. Au lieu d'un paiement mensuel, la SFD a accepté un remboursement trimestriel. Des critères qu'ils espèrent mieux



Sur le chemin du retour après une journée laborieuse.

négoier la prochaine fois afin de mieux adapter ce crédit à la nature de leur activité.

Des prévisions et des beaux rêves « Nous avons pris cet argent pour améliorer notre production. Nous avons besoin des engrais, des fientes, de la main d'œuvre pour le sarclage. (...) Lors des visites, nous leur avons montré les cannes-à-sucre entourés de mauvaises herbes. Nous leur avons dit qu'avec cet argent, nous allions entre autres recruter de la main d'œuvre pour désherber les champs. (...) », reprend le président de la coopérative. Assis à côté de lui, Celestin Kiti, un autre membre de la coopérative complète : « Nous utilisons deux catégories d'ouvriers : ceux qui quittent la vallée de l'Ouémé prennent 3500Fcfa par jour à cause de la distance. Ceux qui sont dans les environs prennent 2500Fcfa la journée »

En dehors de la canne à sucre, cette coopérative s'essaie également à la production de la tomate, du piment et des légumes. En cela,

reconnaissent-ils, les 2,5 millions obtenus auprès de la SFD à raison de 200.000Fcfa ou de 250.000Fcfa par personne, sont bien venus.

Avec ce coup de pouce, il est clair que la production sera de bonne qualité : a clamé Célestin Kiti. « La vente sera plus facile et plus rentable », renchérit Jeanne

Agossou. A sèmè-Kpodji, la canne à sucre se vend par tas de 18 ou 20 bâtons selon la qualité. Les prix à l'achat, varie de 3.500Fcfa à 6000Fcfa. Le rêve de cette coopérative étant, évidemment, de pouvoir récolter le maximum de canne à sucre de première qualité.

Du jus naturel à base de canne à sucre

La canne à sucre, à la base est un produit très juteux. Avec 30 hectares de production disponible, la coopérative Glégnon rêve sérieusement d'une machine à même de les aider à mettre en place une chaîne qui va de la production à la transformation en jus naturel. Avec les restaurants spécialisés en vente de porc installés dans la zone, il est certain d'avoir un marché fiable. « Nous avons repéré en Cuba, une machine efficace, mais pour l'instant, nous ne disposons pas des moyens pour ce rêve », affirme Honoré Houéssou. Le regard fixé sur son portable, il continue, « de vous à moi, personnellement, je dispose de plus de 3 hectares, par conséquent, 250.000Fcfa pour moi, c'est de l'argent de poche. Nous avons accepté y aller parce que pour nous, cela représente une lueur d'espoir vers des montants plus importants. Des montants à même de nous permettre de penser à une transformation au même titre que l'ananas », projette le président de la coopérative Glégnon.



Sur le chemin du retour après une journée laborieuse.

Disponibilité du crédit agricole au Bénin

La coopérative « Shalom » engagée à fructifier cette opportunité

Après la rencontre OPA-SFD-FNDA organisée par le Programme PartiCiP au DEL, la coopérative « Shalom » a déjà obtenu un premier crédit de 1,5 million de FCfa qu'elle compte bien exploiter pour s'assurer de sa pérennité.



Un membre de la coopérative Shalom désherbe son champs

Six coopératives de la commune de Sèmè-Kpodji ont obtenu un crédit auprès d'une structure financière décentralisée travaillant avec le Fonds National de Développement Agricole (FNDA). Elles ont bénéficié de cet accompagnement grâce aux actions de PartiCiP au DEL. Parmi elles, figure la coopérative « Shalom » qui a obtenu un montant de 1,5 million de Fcfa. Installée sur 10 hectares, cette coopérative compte utiliser ce fond pour booster sa production. Et déjà, ses membres sont au travail. La preuve, après la pluie qui a duré toute la matinée du vendredi 07 juillet 2023, chacun des membres a déjà le cœur à l'ouvrage et s'artelle à valoriser au mieux son champ. Certains éliminent les mauvaises herbes, nourrissent le sol avec des engrais, tandis que d'autres s'occupent de l'arrosage de leur espace. Telle une symphonie parfaite à l'intérieur de laquelle chaque individu représente une note et sait avec précision à quel moment il doit intervenir pour rendre l'ensemble parfait, les mouvements des corps courbés, rompus à la tâche,

“

« PartiCiP au DEL nous a appris que désormais, le FNDA est notre garantie. Le taux d'intérêt est réduit et est de 1 % par mois. Nous qui n'avons pas encore acheté notre propre parcelle, ni un objet de grande valeur à déposer comme garantie, cela nous a facilité la tâche... »

représentent un très beau ballet. De temps en temps, les clients, attirés par cet espace vert et remplis de belles promesses pour des fins gourmets et amateurs des arts culinaires, introduisent dans ce ballet une pause, le temps de

se ravitailler. Dans deux mois, cet espace, selon Appolinaire Sètonджи, président de la coopérative « Shalom » deviendra plus vert grâce au 1,500.000Fcfca de crédit octroyé par une SFD sur le financement du FNDA. Une première que cette coopérative tient à transformer en victoire. « Individuellement, il y a certains membres qui vont vers les institutions de microfinances et reçoivent du crédit à d'autres fins. Avant l'intervention de PartiCiP au DEL, la coopérative elle-même n'a jamais eu de crédit parce que, d'abord, nous n'avions pas l'information selon laquelle, nous pouvions prélever du crédit auprès d'une institution financière. Maintenant, au niveau des banques qui hébergent nos comptes, les protocoles nous découragent. Les autres coopératives nous racontent ce qu'elles endurent, raison pour laquelle, nous ne nous aventurons pas sur ce terrain », narre Monsieur Sètonджи. Selon lui, le contenu de la formation, les assurances données sur place par les formateurs ont été le déclic qui a conduit son groupe et lui vers cette lueur qu'ils comptent travailler à transformer en lumière. « PartiCiP au DEL nous a appris que désormais, le FNDA est notre garantie. Le taux d'intérêt est réduit et est de 1 % par mois. Nous qui n'avons pas encore acheté notre propre parcelle, ni un objet de grande valeur à déposer comme garantie, cela nous a facilité la tâche. Sur le terrain, nous avons constaté qu'après la demande, la procédure dont on nous a parlé, permet d'obtenir les prêts à temps pour rattraper la saison en cours », affirme celui-ci en jetant un regard panoramique autour de lui pour contempler le mouvement des houes qui confirment ses propos. Comme la coopérative des producteurs de canne à sucre de Sèmè-Kpodji, Shalom a obtenu son premier crédit après trois semaines à partir de la date du dépôt des dossiers.



Plus loin, quelques sillons de carottes attirent des commerçantes...



...qui accourent vers marchandise très prisée.

Cultiver les champs avec cet argent et développer notre métier

Assis tout autour du président, Jeanne Houinsou, Bernard Houssa, Emmanuel Oussou, Gouton Jeanne, Dovonou Laure et Dossou Chantal, tous membres de cette coopérative, partagent le même objectif: "utiliser ce prêt pour agrandir leur affaire et aller plus loin dans leur métier". Dans les champs, cela s'exprime par la possibilité d'emblaver plus d'espace, des cycles de sarclages bien organisés, des engrais adaptés et des récoltes de qualité. « Il y avait des personnes qui avaient emblavé un quart d'hectare sur la surface dont elles disposent, avec leur propre moyen. Mais, dès qu'elles ont reçu les crédits, elles ont augmenté la surface emblavée », continue Monsieur Sètonджи. Il est coupé dans son élan par Emmanuel Oussou qui puise de son expérience pour expliquer les nuances de son métier avec précision. « Une récolte de qualité nécessite beaucoup d'investissements. Cet argent nous a aidé à nourrir correctement nos terres afin de satisfaire nos clients. La production de bonne qualité attire

inévitablement les clients », souligne-t-il.

L'autre enjeu, précise Jeanne Gouton, est la possibilité de contourner la concurrence des produits venant d'ailleurs. « Si notre récolte est de bonne qualité et que nous réussissons à mettre notre produit sur ce marché avant les maraîchers de la vallée de l'Ouémé, nous arriverons à engranger beaucoup de bénéfiques », informe la maraîchère. « Contrairement à eux, ici nous devons utiliser des engrais, acheter de l'essence pour alimenter les groupes électrogènes pour faire fonctionner le dispositif d'arrosage etc. Ces coûts influencent évidemment le prix de cession au consommateur », relève Madame Gouton.

Avec le FNDA, nous espérons aller plus loin

Utopie hier, réalité aujourd'hui ! Le crédit agricole à taux réduit est une réelle opportunité pour ces maraîchers. Certes, le montant alloué pour cette première phase n'est pas à la hauteur des besoins, mais ils avouent avoir saisi la balle lancée dans leur camp par PartiCiP au DEL parce qu'ils y entrevoient une

“

« Une récolte de qualité nécessite beaucoup d'investissements. Cet argent nous a aidé à nourrir correctement nos terres afin de satisfaire nos clients. La production de bonne qualité attire inévitablement les clients »

porte qui débouche sur plusieurs opportunités. De plus, l'idée de voir des agriculteurs obtenir des prêts auprès des institutions financières légales est une très bonne nouvelle qui, finira par transformer les idées reçues sur cette activité. « Pour cette phase d'essai, nous n'avons pas voulu prendre de grands engagements parce qu'actuellement, les préparatifs pour cette saison sont déjà avancés. Certains ont déjà fait plusieurs courses mais nous voulons essayer ce que PatriCiP au DEL nous a dit au sujet des opportunités du FNDA. Les prochaines fois, nous pensons demander beaucoup plus d'argent puisque ces nouvelles conditions sont intéressantes pour nous », annonce Appolinaire Sètonджи. « D'ailleurs, pour cette première fois, 08 sur les 30 membres actifs que compte la coopérative ont tenté l'aventure », avancent les membres de la coopérative Shalom qui exercent en groupe depuis 07 ans, pour justifier leur intention de demander plus de crédit la prochaine saison. Selon eux, un maraîcher, propriétaire d'un hectare et qui ambitionne réussir sa saison doit avoir au moins 1 millions à la fin du mois de mai. C'est avec cet argent qu'il va acheter des semences, des engrais (urée, Mkp, composte etc.), de l'essence pour actionner le système d'arrosage, et payer la main d'œuvre. Pour l'heure, les membres de "Shalom" se frottent les mains en attendant la prochaine saison.



Un membre de Bénin Agro Vert arrose son champ

Accès au crédit agricole au Bénin

3,6 millions à investir dans les exploitations de la coopérative « Bénin Agro Vert »

Située dans la commune de Sèmè-Kpodji, la coopérative « Bénin Agro Vert » est heureuse des changements observés dans les pratiques des Systèmes Financiers Décentralisés après la formation organisée par le Programme PatriCiP au DEL, qui a réuni OPA-SFD-FNDA, autour de la même table. La preuve, elle a réussi à obtenir en trois semaines, un crédit de 3,6 millions de Cfa à investir dans les exploitations de ses membres.

Au milieu des étendus de terres réservés à Sèmè-Kpodji pour le maraichage, se trouve les 26 hectares valorisés par la coopérative « Bénin agro vert ». Reconnue officiellement depuis 07 ans par les autorités béninoises, cette coopérative a réussi à prélever 3,6 millions de Fcfa auprès du guichet réservé à cet effet au Fonds National pour le Développement Agricole (FNDA), via une SFD installée à Djrègbé. Selon Blaise Sèglo, président de cette coopérative, obtenir un crédit aussi facilement pour des investissements agricoles relèvent d'une première pour lui. « Avant les institutions de microfinances n'aimaient pas faire des prêts aux agriculteurs. Ils refusaient carrément, raison pour laquelle, nous ne nous sommes jamais aventurés sur ce terrain. Chacun se débrouille comme il peut à chaque saison » se souvient Monsieur Sèglo. Assis en cercle autour de 15 autres membres de la

coopérative, il raconte sans sourciller les arguments derrière lesquels les institutions financières se réfugiaient pour carrément les blacklister. Les questions de garantie, d'avaliseurs, de plans d'affaires aux normes etc. suffisaient à les éjecter de la liste des candidats aux crédits.

Du côté des agriculteurs, il y a eu des faits qui ont découragé ceux qui essaient de braver les procédures. « Il est facile de remettre les papiers de tes terres pour obtenir un crédit, mais le retrait des documents après paiement est très protocolaire. A croire qu'ils font tout pour ne pas remettre le document. (...)on te dit que le chef d'agence est absent. On invente des subterfuges pour garder ton document » affirme Blaise Sèglo. L'autre astuce, dénonce le président de cette coopérative est qu'il existe des SFD qui ne réagissent pas lorsque les agriculteurs demandent un crédit au guichet du FNDA « Ils vous tournent en rond et au bout

“

« Avant les institutions de microfinances n'aimaient pas faire des prêts aux agriculteurs. Ils refusaient carrément, raison pour laquelle, nous ne nous sommes jamais aventurés sur ce terrain. Chacun se débrouille comme il peut à chaque saison »

d'un long processus infructueux, finissement par vous proposer leurs produits c'est-à-dire le crédit classique. Des produits dont le taux de remboursement est 2 à 3 fois au-dessus de ce que nous avons obtenu ici »

« Nous avons voulu tester ce que le programme PartiCiP au DEL »

« Nous avons voulu tester ce que le programme PartiCiP au DEL a recommandé. Au cours de la formation, ils nous ont dit que les fonds sont disponibles et n'attendent que nous. Malgré cela, nous doutions toujours. Nous n'avons pas entamé la procédure automatiquement. Il a fallu le témoignage des premières coopératives pour nous amener à franchir le pas » avancent, Mathieu Houédoko et Mathurin Houangninou. Sans garanti, ni plan d'affaire, ni avaliseur ou témoin, en trois semaines, ils ont réussi à avoir 3,6.000.000fcfa avec un taux de remboursement de 1% par mois, pour 18 personnes sur les 48 que comptent Bénin Agro-vert. Ce dénouement heureux a levé tout doute sur les interventions du Programme pour la valorisation des potentialités des communes. « Nous sommes reconnaissant envers le programme PartiCiP au DEL parce qu'ils nous ont dit la vérité. Sur le terrain, nous avons constaté que le prêt agricole est maintenant une possibilité » apprécie Mathieu Houédoko

« Je compte aider mon mari à offrir une meilleure éducation aux enfants »

Bernadette Akpo est membre de la coopérative « Bénin agro vert » depuis 04 ans. Son mari et elle ont obtenu pour cette première phase, 200.000Fcfa, à raison de 100.000Fcfa chacun. Un fond qu'elle a investi dans

“

« Personnellement, j'ai accepté les 200.000Fcfa à titre d'essai. La prochaine saison, si on peut me trouver jusqu'à trois millions, je pourrais correctement valoriser les 2 hectares dont j'ai la charge »

l'achat des semences de carottes, de tomates, et divers légumes à valoriser les ¼ d'hectare dont elle a la charge. Evaluant le niveau de travail abattu, cette mère de trois enfants espère, après remboursement, économiser de quoi faire un pas dans l'achat du lopin de terre pour offrir un toit sécurisé à sa famille. « Les enfants sont là. Je compte aider papa à donner une meilleure éducation aux enfants ». Comme elle, d'autres membres de la coopérative ont obtenu entre 200.000 et 300.000Fcfa et l'ont utilisé de la même manière. «

Moi j'ai eu 200.000Fcfa que je veux investir dans la production d'1/4 d'hectares de carottes » a révélé Houédoko. Cet argent servira à payer deux ouvriers qu'il emploie à raison de 30.000Fcfa par mois par ouvrier, à acheter les semences de carotte à raison de 11.000Fcfa la boîte, à l'achat des engrais MPK à raison de 14.000Fcfa le sac. « Concernant les engrais, nous sommes obligés de les associer avec une autre forme que nous achetons au Nigéria qui varie aujourd'hui entre 28.000Fcfa et 30.000Fcfa le sac. A quelques pas de lui, Mathurin Houangninou, un autre membre de la coopérative avoue : « Personnellement, j'ai accepté les 200.000Fcfa à titre d'essai. La prochaine saison, si on peut me trouver jusqu'à trois millions, je pourrais correctement valoriser les 2 hectares dont j'ai la charge » a souhaité ce monsieur, content néanmoins que désormais, l'idée du crédit agricole soit une réalité au Bénin. « Ils nous ont dit que le crédit est plafonné à 25 millions de Fcfa. Les années à venir, je pense qu'ils vont revoir ce plafond à la hausse à cause de nous » projette le président de la coopérative « Bénin Agro Vert ».



Un autre membre arrosant son champ sous le regard attentif du président de la coopérative Bénin Agro vert



L'entretien des semences est devenue une priorité

Quand PartiCiP au DEL apporte du bonheur dans les foyers



Fulbert AGOSSOU, président de la coopérative Mont Horeb dans son champs

Fulbert Agossou, membre de la coopérative « Mont Horeb » est propriétaire de plus de 3 hectares à Sèmè-Kpodji. Il figure parmi ceux qui ont réussi à transformer l'opportunité de l'accompagnement offert aux maraichers en succès. Un succès qui impacte positivement sa vie familiale.

Assis sous un arbre, Fulbert Agossou, propriétaire de plus de 3 hectares à Sèmè-Kpodji et président de la coopérative Mont Horeb contemple avec une certaine fierté son champ. Ce jeudi 13 Juillet 2023, une bonne partie des semences sont déjà en terre et les premières pousses sont visibles. Il s'offre une petite pause pour participer à une réunion en prélude à une autre réunion avec le ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. De toutes les façons, avoue-t-il, il n'a plus à s'inquiéter. Toutes les surfaces emblavées cette année sont prometteuses. De plus, il a obtenu un crédit inespéré qui lui donne une marge de manœuvre intéressante. Il s'agit des 700.000 Fcfa de prêt obtenu auprès d'une institution financière qui travaille avec le Fond national de développement agricole. Grâce à l'intervention de

PartiCiP au DEL, en trois semaines, sa coopérative a déposé et obtenu un crédit de 4.000.000 de Fcfa. Contrairement aux autres, la coopérative dont Monsieur Agossou est membre n'est pas à sa première expérience avec les institutions financières légales implantées au Bénin. Sa première expérience, raconte-t-il, remonte aux temps d'un autre projet qui a servi de garantie et a permis à sa coopérative de prélever auprès d'une structure de microfinance, la somme de 5.000.000 de Fcfa à rembourser dans un intervalle de 06 mois avec un taux d'intérêt de 20%. «La célérité avec laquelle nous avons remboursé a amené les responsables du projet à nous offrir des panneaux solaires que nous utilisons pour alimenter notre dispositif d'arrosage », a informé Monsieur Agossou qui indexe le dispositif avant de s'attarder un instant sur les bienfaits des

“

« Le FNDA était déjà venu une première fois nous entretenir des possibilités qu'elle offre. Ils nous ont ensuite envoyé à Calavi. Nous voulions 7 millions », poursuit-il. La procédure est visiblement différente de celle obtenue grâce à l'intervention de PartiCiP au DEL...»

panneaux solaires pour le système d'arrosage.

La seconde expérience s'est déroulée avec une autre structure de microfinance qui a accepté octroyer à sa coopérative un montant de 3,5 millions de Fcfa à solder en deux ans. « Mais nous avons réussi à tout solder en un an et demi. Seulement, il y a certaines coopératives qui ont obtenu le même crédit et n'ont pas réussi à solder. La structure a alors arrêté en disant que nous étions dans un processus de caution solidaire »,



Ses filles, profitent de la période des vacances pour aider leurs parents

informe le président. Cette porte fermée a laissé place quelques temps après à celle du Fnda. « Mais les premières expériences sont loin d'être concluantes », raconte le maraicher. « Le FNDA était déjà venu une première fois nous entretenir des possibilités qu'elle offre. Ils nous ont ensuite envoyé à Calavi. Nous voulions 7 millions », poursuit-t-il. La procédure est visiblement différente de celle obtenue grâce à l'intervention de PatriCiP au DEL. « Ils nous ont emmené dans un cabinet. Sur place, ils nous ont aidé à élaborer un plan d'affaire pour constituer le dossier. Malgré cela, il y avait toujours des voix qui s'élevaient pour s'opposer à l'idée d'octroyer du crédit aux agriculteurs. En septembre 2022, ils ont fini par nous appeler et nous ont donné 3.150.000Fcfca sur les 7.000.000 de Fcfca sollicité dès le départ », précise-t-il.

Une somme d'expérience qui a expliqué dans une large mesure les réticences auxquelles le Programme PartiCiP au DEL a dû faire face. D'ailleurs, il le reconnaît et s'en repend presque. « Au début, lorsque l'équipe du programme est venue avec son affaire de possibilité de prêts avec le Fnda sans garanti, ni avaliseurs. etc. personne n'y croyait. Nous les avons même insultés. (...). Aujourd'hui, nous ne pouvons que les remercier », affirme-t-il. Ce crédit, ajouté à ces efforts

“
« Papa n'a pas besoin de nous aujourd'hui, il a beaucoup d'ouvriers, donc, nous accompagnons maman », déclare Anne, âgée de 13 ans et en classe de 4^{ème}»

personnels, laisse entrevoir une saison fructueuse pour cet ancien mécanicien, propriétaire d'un garage, reconverti en maraicher.

Une meilleure organisation familiale

Courbées, mains à même le sol, Anne et Nathalie Agossou tracent des signes au milieu du champ de leur mère. De temps à autre, le mouvement fréquent des doigts est arrêté par une herbe indélicate. Elles la déracinent et la jettent à même le sol. Non loin

des deux sœurs, Nikanor, leur grand-frère, est occupé à réaliser des sillons pour le prochain projet de semaille. La précision et la justesse des gestes ne laissent pas douter qu'il s'agit des élèves, qui profitent de leurs vacances pour donner un coup de mains à leurs parents. Maman étant sur un autre front dans le département de l'Atlantique, c'est papa qui joue les superviseurs. « Papa n'a pas besoin de nous aujourd'hui, il a beaucoup d'ouvriers, donc, nous accompagnons maman », déclare Anne, âgée de 13 ans et en classe de 4^{ème}. « J'ai à mon service actuellement, une dizaine d'ouvriers que je paie 30.000Fcfca par mois », confirme le maraicher. A cette dépense s'ajoutent les frais d'achat des semences, le ravitaillement en engrais etc. Mais apparemment, cela n'inquiète nullement le maraicher qui, est certain de récupérer suffisamment de bénéfice sur la récolte de cette saison et continuer à payer les frais d'internat annuel à trois de ses enfants à raison de 400.000Fcfca par enfant. Il y a aussi les dépenses pour ses enfants qui sont à l'université, celles qu'imposent la vie en famille etc. « Avec cette action, PartiCiP au DEL a facilité la vie aux agriculteurs », conclut Fulbert Agossou, prêt à recommencer l'expérience du crédit agricole à taux réduit la saison prochaine.



Un des fils de Fulbert AGOSSOU arrose les nouvelles semences



Les membres de la coopérative désherbent leur champ

Appui au secteur du maraichage

L'herbe est déjà verte dans les champs de la coopérative « Jésusgnon »

La coopérative Jésusgnon » de Goulo-Sodji, située dans la commune de Zè, a déjà bénéficié des systèmes d'irrigation installés par la Mairie en étroite collaboration avec le Programme PartiCiP au DEL. Actuellement, elle est en lice pour prélever 2,5 millions de FCfa à investir dans l'achat de deux tricycles pour assurer le transport des récoltes vers les marchés. Pour l'instant, son dossier est en cours d'étude.

L'herbe est déjà verte dans les champs de la coopérative Jésusgnon de Goulo-Sodji. Piments, tomates, laitues, concombres, différentes sortes de légumes, gombos, choux et papayes grossissent au jour le jour sur les 2 hectares emblavés par cette coopérative. Sur le budget de 5.000.000 de Fcfa dont ils ont besoin pour le labour et le transport pour la commercialisation des récoltes cette saison, les 05 membres actifs sur les 08 ont déjà mobilisé 2.500.000 de Fcfa pour les dépenses liées au labour. Il ne reste que la moitié du budget initiale qu'ils souhaitent prélever sous forme de crédit auprès

d'une structure décentralisée, partenaire du Fond national pour le développement de l'agriculture (Fnda). Avec cet argent, ils espèrent acquérir deux tricycles à remorque communément appelés « Kloboto » pour faciliter le transport des récoltes à temps vers les marchés environnants. Ayant reçu l'autorisation au niveau national mais aussi au niveau de l'Ohada, cette coopérative peut commercialiser ses produits dans 17 pays que sont : le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée Bissau, la Guinée Équatoriale, le Mali, le Niger, la République Centrafricaine, la

“

« Nous utilisons nos motos pour assurer le transport de nos marchandises vers les marchés. Avec nos emballages précaires, nous perdons une partie sur la route ou la marchandise est détériorée avant d'arriver à destination. Nous avons alors pensé aux tricycles avec des remorques qui peuvent facilement transporter nos récoltes à temps vers les marchés »



Des laitues, promesses inédites aux amateurs de bonne cuisine

République Démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad et le Togo. Autant de possibilités inexploitées au regard des difficultés pour alimenter les marchés locaux. « Nous utilisons nos motos pour assurer le transport de nos marchandises vers les marchés. Avec nos emballages précaires, nous perdons une partie sur la route ou la marchandise est détériorée avant d'arriver à destination. Nous avons alors pensé aux tricycles avec des remorques qui peuvent facilement transporter nos récoltes à temps vers les marchés », confie Mathias Zannou, secrétaire général du comité de gestion de la coopérative Jesugnon et président de l'Union communale des coopératives maraichers de Zè.

Remontant à un passé récent, il montre les systèmes d'irrigation réalisés et réceptionnés en 2023 grâce à l'appui du Programme PartiCiP au DEL à sa coopérative. Un appui qui a agi positivement sur la productivité puisque les difficultés liées à l'arrosage sont conjuguées au passé. « Avant

les systèmes d'irrigation, nous ne dépassions pas 50 planches à cause des difficultés liées à l'arrosage. Aujourd'hui, les 2 hectares ne nous suffisent plus. Nous avons déjà négocié 1 hectare ailleurs pour étendre notre activité. Mais, le transport vers les marchés est un véritable casse-tête », continue monsieur Zannou. Il parcourt du regard son espace de 10 parcelles, sensiblement au-dessus de 3.000m². Chaque espace rangé avec soin témoigne de l'attention mise dans le travail. « Parfois, pour éviter les pertes, nous sollicitons certains propriétaires des tricycles à remorques pour des contrats de locations. Mais, ils s'arrangent souvent pour être en retard et nous mettent en porte à faux avec les clients qui attendent nos produits sur les marchés », se désole le maraicher. Assis à côté de lui, Madeleine Djédé, membre de la coopérative prend la relève : « Si par exemple, le client te donne rendez-vous à 08 heures et que le conducteur du tricycle est en retard, le client se ravitaille ailleurs ». Propriétaire

“

« PartiCiP au DEL nous a construit un système d'irrigation qui nous facilite vraiment la tâche. Donc, lorsqu'ils sont revenus nous parler de crédit pour les agriculteurs, moi, je leur ai fait confiance »

d'un périmètre identique à celui du secrétaire général, la jeune dame raconte les désagréments qu'elle affronte sur le chemin du marché. En dehors de son champ, elle est très impliquée dans la commercialisation des récoltes. « Je plante et je vends les récoltes sur les marchés de Zè plaques, Houègbo et Togba etc. L'idée des tricycles est une bonne chose pour moi particulièrement parce que cela me permettra d'honorer les rendez-vous avec les clients », relate Madame Djèdè, pour appuyer le projet de la coopérative.

L'option « tout sauf un SFD » est balayée grâce à PartiCiP au DEL

Pour mobiliser les 2.500.000Fcfa destinés à l'achat des deux tricycles rêvés, la coopérative « Jesugnon » a pensé à tout, sauf à une institution financière légale. Elle s'accroche aux mauvaises expériences du passé pour fermer définitivement cette porte. Très informé de la situation, Mathias Zannou affirme avoir obtenu, avec l'aide d'un projet, un prêt de 732.000Fcfa pour la coopérative. Mais, le taux d'intérêt élevé (les conditions non adaptées à la nature de l'activité menée par les agriculteurs) a fini par jouer contre eux. Au total, la coopérative a remboursé plus de 1.400.000Fcfa. Elle a aussi perdu les 150.000Fcfa déposés comme fond de caisse. « Nous avons besoin d'un différé d'au moins trois mois pour le premier remboursement. Mais, ils ont refusé de prendre ça en compte. Ils nous ont dit que parce que nous n'avons pas payé à temps, les règles de pénalités interdisent le remboursement de nos fonds de caisse », se souvient Mathias Zannou.



Des concombres poussent déjà sur les arbres

Entre-temps, Thomas Oussou, président de la coopérative Jesugnon a rejoint le groupe. Avec son approbation, le secrétaire général poursuit son histoire. A l'arrivée des opportunités qu'offrent le FNDA aux agriculteurs, l'ATDA a entamé des séances de sensibilisations pour lever les doutes et amener les agriculteurs à aller vers ces opportunités. Mais, lorsque les agriculteurs se rendent auprès des systèmes financiers décentralisés, ceux-ci leur imposent des formalités lourdes, allant des plans d'affaires aux garantis en passant par avaliseurs etc. « Avant PartiCiP au DEL, l'ATDA nous avait sensibilisé sur le sujet. Nous sommes allés vers deux structures qui nous ont parlé de plan d'affaire. Nous avons fini par trouver un membre de l'Uccm qui nous a pris 150.000Fcfa pour nous aider à élaborer le plan d'affaire. Mais le dossier n'a jamais prospéré », a relaté Monsieur Zannou.

Un début de résultat encourageant

« PartiCiP au DEL nous a construit un système d'irrigation qui nous facilite vraiment la tâche. Donc, lorsqu'ils sont revenus nous parler de crédit pour les agriculteurs, moi, je leur ai fait confiance

», confie Thomas Oussou. Et à monsieur Zannou de compléter « ils nous ont dit que nous aurons un crédit adapté à nos besoins ». Le président avoue avoir discuté avec l'équipe dirigeante de la coopérative et de commun accord, ils ont décidé de faire confiance à l'intervention de ce Programme. Pour obtenir un prêt de 2.500.000Fcfa, la SFD vers laquelle ils se sont tournés semble ne pas intégrer dans ses pratiques, les exigences du FNDA. L'information est donc remontée au niveau du chargé de programme de la composante DEL qui, fait de son mieux pour lever ce goulot d'étranglement.

 **PartiCiP au DEL News**
Programme de participation Citoyenne
aux Politiques publiques au Bénin pour
le Développement Economique Local

Bulletin d'informations

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Martin Vihoutou ASSOGBA

COORDONNATEUR EDITORIAL
Koami GOUTON

RÉDACTRICE EN CHEF
Aïchath M. ALEDJI

GRAPHISME
Romain H. HESSOU

CORRECTION
Dieudonné MEGBLETO

  

Subvention des initiatives agricole au Bénin

« Houénoussou » espère 3 millions pour la valorisation de 10 hectares

Les dossiers de la coopérative « Houénoussou » sont en attente sur la table d'un Système financier décentralisé (SFD) située dans la commune d'Abomey-Calavi. Les membres de cette coopérative sont positifs quant au dénouement heureux de la situation depuis l'intervention du Programme PartiCiP au DEL. Un dénouement qui va leur permettre d'obtenir, contrairement aux autres OPA qui sont allées vers les crédits, une subvention de 3 millions pour démarrer la valorisation de 10 hectares, déjà en jachère.



Un champs de patates douces appartenant à la coopérative Houénoussou

La coopérative Houénoussou installée dans la commune de So-Ava est spécialisée dans la production des cultures vivrières comme la patate douce, les légumes, les piments, la tomate. En contre saison, les récoltes de cette coopérative permettent aux ménages béninois d'accéder à ces produits sur le marché. En dehors des 2 hectares sur lesquels elle travaille, depuis 05 ans, elle a mis en jachère un périmètre de 10 hectares. Normalement, à partir du mois de novembre, ce périmètre doit être conditionné pour accueillir les semences de la saison à venir. Au cœur de ce projet, se trouve l'assurance de mobilisation d'une subvention 3.000.000 de Fcfa en cours, auprès d'une SFD, après les interventions du programme PartiCiP au DEL.

Selon Valentin Adomou, secrétaire général de la coopérative « Houénoussou », ils ont entamé la procédure de subvention auprès d'une SFD installée dans la commune d'Abomey-Calavi, quelques mois avant l'intervention de PartiCiP au DEL. Les multiples démarches sont restées sans suite. « Avant, on nous

disait juste votre dossier est en cours. Ça va. Un « ça va » sans suite. Sur 45 dossiers, nous faisons parties des 10 sélectionnés. Ils nous ont appelé à l'Atda pour nous interviewer. Ils ont commis un cabinet qui a envoyé un consultant qui a travaillé avec nous pour parfaire notre dossier. Mais toujours sans suite», a indiqué le secrétaire général. La situation a semblé s'empirer quand le FNDA a connu des situations troubles. « Ils ont fini par nous dire qu'ils ne prennent plus de dossier parce que certains responsables du Fnda auraient été arrêtés. Ils ne font plus attention à nous quand nous mentionnons le FNDA. Ils nous disent carrément que nous devons souscrire à leur produit », se rappelle-t-il avec désolation.

Une série d'aventures qui jetait visiblement un sérieux doute sur les intentions de l'Unité de gestion du programme PartiCiP au DEL lorsqu'elle a affirmé que le Fnda accorde aussi des subventions agricoles. « Je l'avais déjà dit devant le maire, les membres du Fnda et tous ceux qui étaient présents le jour de la formation que si ce n'est pas un certain nombre d'actions que

“

« Je l'avais déjà dit devant le maire, les membres du Fnda et tous ceux qui étaient présents le jour de la formation que si ce n'est pas un certain nombre d'actions que PartiCiP au DEL a posé dans notre commune et dont nous sommes témoins, nous ne serons même pas allés à la formation...»

PartiCiP au DEL a posé dans notre commune et dont nous sommes témoins, nous ne serons même pas allés à la formation parce qu'ils nous déjà trop menti par le passé», continue le secrétaire général de la coopérative « Houénoussou » devant d'autres membres de la coopérative Jacqueline Ahlonssou, Hervé Gbena, Marina Adjignon, Elisabeth Goussanou, Elisabeth Kakéssou, qui étaient aussi prêts pour l'idée du boycott.

Le fonctionnement a changé

« Au cours de la formation, ils ont dit beaucoup de choses, mais ce que j'ai retenu est qu'ils ont assuré que le fonctionnement a changé. Mais ce que nous avons le plus apprécié est le fait que PartiCiP au DEL ait amené tous les acteurs de la chaîne et nous avons réussi à discuter avec eux à cœur ouvert », fait savoir Valentin Adomou. Ces informations ont amené les membres de cette coopérative à retourner vers les SFD pour constater qu'effectivement, la donne a changé. En plus du crédit, les subventions agricoles sont désormais possibles au Bénin et les acteurs du secteur peuvent en bénéficier pour valoriser leurs exploitations, se mettre au pas dans un contexte où le développement économique local



Plus loin, 10 hectares attendent la subvention pour être valorisés

“
« Mais après l'intervention de PartiCiP au DEL, j'y suis retourné et j'ai été bien accueilli. Ils ont promis programmer la visite de notre site bientôt. Voilà quelque chose que je n'ai jamais entendu. ...»

est devenu une priorité. « Mais après l'intervention de PartiCiP au DEL, j'y suis retourné et j'ai été bien accueilli. Ils ont promis programmer la visite de notre site bientôt. Voilà quelque chose que je n'ai jamais entendu. Ils

se contentaient de nous dire : c'est en cours... » narre l'agriculteur. Pour cette subvention, la coopérative Houénoussou souhaite obtenir 3.000.000 Fcfa. Un fond qui sera investi dans les champs pour agrandir leur activité. La particularité dans le projet que porte cette coopérative réside dans le défi lié à la maîtrise de l'eau. « Les gens parlent du village lacustre de So-Ava mais la qualité de cette eau ne fait pas du bien aux semences » intervient Hervé Gbèna. Evidemment, l'achat des semences, les charges liées au recrutement de la main d'œuvre sont des réalités qu'elle partage avec toutes les autres coopératives. Une subvention qui, de toute évidence en bonne voie est un premier pas qui, selon eux, ouvre la porte à un rêve beaucoup plus grand. Celui de la transformation des légumes en poudre à exposer dans les grandes surfaces.



L'animateur de VNG International entouré de quelques membres de la coopérative Houénoussou de So-Ava

Descente au cœur d'une agence qui octroie du crédit aux agriculteurs

« PartiCiP au DEL nous a permis de mieux collaborer avec les producteurs », dixit Ulrich Vidjingninou

Trois mois après les interventions du Programme PartiCiP au DEL, les Organisations professionnelles agricoles sont heureuses d'avoir enfin obtenu le crédit tant souhaité pour valoriser leurs exploitations. De leur côté, les Systèmes financiers décentralisés se frottent la main à l'idée d'avoir contribué à un processus inspirant, orienté vers le développement à la base. Une position que partage Ulrich Vidjingninou, chef d'agence d'un système financier décentralisé installé à Djèrègbé, dans la commune de l'Ouémé.

Beaucoup d'agriculteurs se plaignent du refus des systèmes financiers décentralisés à leur accorder du crédit, mais depuis la formation organisée par PartiCiP au DEL, vous avez commencé : pourquoi ?

Ulrich Vidjingninou : Notre structure prêtait de l'argent aux organisations professionnelles agricoles, mais bien avant que le projet FNDA ne soit institué. Il y a certains agriculteurs qui en bénéficiaient de façon individuelle. Nous étudions l'activité, suite à la demande et nous évaluons la possibilité de les accompagner. Pour le crédit individuel, lorsque les montants demandés sont supérieurs à 600.000 FCfa, nous demandons des garanties matérielles comme les titres fonciers, les titres de propriétés.

Et maintenant avec le FNDA, qu'est ce qui a changé ?

Avec le FNDA nous continuons à prendre ces garanties, parce que le FNDA ne nous interdit pas les procédures internes. Cela nous donne l'autorisation de pouvoir suivre les choses en fonction du règlement intérieur juste qu'avec eux, le taux d'intérêt est moins élevé. Il est fixé à 1% par mois ce qui fait 12 % l'an contre un taux d'intérêt de 1,7% par mois, soit 20,4% par an que nous appliquions.

Pour l'instant aucun des OPA n'a déposé de garantie matérielle puisque ce sont des coopératives. Il peut arriver des cas où nous demandons des garanties matérielles. Mais ce sera en fonction du montant demandé. Il y a aussi les montants demandés et de la manière dont nous avons fait le travail. Nous avons aussi compris que ce sont des personnes qui ont d'autres sources de revenus. Donc nous comptons sur ces sources également. Les membres de la majorité des coopératives auxquelles nous avons offert des crédits ont d'autres activités génératrices de revenu comme le commerce. Il y a aussi d'autres qui sont des fonctionnaires.

Donc, en dehors du taux de remboursement qui est moins élevé, à votre niveau, il n'y a pas grand changement dans la procédure ?

Le FNDA se positionne comme garantie mais il ne nous interdit pas d'appliquer les procédures qui sont propres à nous. C'est un produit que nous avons au sein de

notre structure et qui facilite l'accès aux financements agricoles aux producteurs.

Qu'en est-il alors des plans d'affaires auxquels les SFD comme vous, vous étiez accrochés ?

A ce niveau, il y a un changement. Il est vrai entre temps nous avons l'habitude de demander le plan



« PartiCiP au DEL nous a permis de mieux collaborer ... »

d'affaire aux coopératives. Pour pouvoir leur faciliter la tâche comme nous même nous avons des documents qui retracent ces éléments, nous l'avons fait de telle sorte que nous avons procédé à des analyses avec les documents professionnels qui sont à notre disposition et qui nous ont permis de pouvoir les évaluer et de savoir le montant favorable à leur accorder. Par conséquent, je crois que cette équivoque a été levée et c'est ce qui leur a offert des facilités.

Sur le terrain, les OPA ont dit avoir reçu plusieurs formations de vos services, en dehors de celle organisée par PartiCiP au DEL, pourquoi ?

Au sein de notre structure, nous avons une organisation qui permet de bien suivre les clients depuis la demande jusqu'à l'obtention du crédit. La formation relève des compétences du service de l'institution. Nous avons un service qui est appelé : «Service renforcement de capacité». C'est un service d'appuis qui essaye de leur donner des orientations dans la gestion financière, l'éducation financière et la caution solidaire. Parce que quand on parle de coopérative, cela inclut plusieurs personnalités ; et à ce niveau, nous parlons de la caution solidaire. Ils doivent avoir à l'esprit qu'ils ne sont pas en train de prendre un crédit individuel, et c'est de là qu'intervienne une formation qui se déroule sur trois séances.

Nous avons appris qu'en dehors des formations, ils ont eu droit à des visites de leurs champs par des agents de vos services...

Les OPA vous ont dit la vérité. Nous sommes allés voir où se trouvent les domaines et analyser le besoin afin d'avoir une idée précise sur le montant qu'il faut accorder. Cette démarche nous a permis de toucher du doigt la réalité sur le terrain. Si vous les interrogez bien, certains vous diront qu'ils ont demandé un

montant donné mais en réalité il leur a été accordé le contraire de ce qu'ils ont réclamé. Par contre, il y d'autres qui ont demandé un montant donné et leur nous avons remis exactement la somme demandée. C'est en quelque sorte les résultats issus de cette analyse qui ont permis de pouvoir proposer ces montants. Les responsables des coopératives ne sont pas écartés dans les propositions parce que nous les prenons comme les points focaux et des personnes ressources auprès de ces

“

« Le FNDA ne nous interdit pas les procédures internes. Cela nous donne l'autorisation de pouvoir suivre les choses en fonction du règlement intérieur juste qu'avec eux, le taux d'intérêt est moins élevé. »

coopératives. Nous leur demandons à chaque fois leurs objections ou avis sur chaque personne que nous comptons accompagner, et nous attendons d'abord leur retour avant de faire des propositions.

Comment se fait-il qu'un maraicher qui a 1 hectare se retrouve à un crédit de 200.000 FCfa ?

Le 1er aspect est que, le concerné peut avoir 1 hectare et faire la demande d'un montant de 200.000 FCFA, nous ne pouvons pas lui accorder au-delà de ce qu'il a demandé. Le 2ème aspect : le concerné a un 1 hectare et il réclame 600.000 FCFA ; mais nous lui avons accordé 200.000 FCFA parce que c'est le montant exigé par les responsables des coopératives vue certaines raisons qu'ils ont évoqué. Les responsables sont avec eux sur le terrain tout le temps. Peut-être que la personne a des engagements ailleurs dont nous

n'avons pas connaissance et en tant que responsable de la coopérative, il y a plusieurs informations qu'ils possèdent. Pour cela, nous veillons à ce que le travail soit bien fait afin que les sous soient répartis de la bonne manière de telle sorte que les coopératives n'aient pas des impayées.

Cela dit, certaines OPA trouvent vos conditions de remboursement un peu rigide...

Pour les durées proposées, nous avons reçu leur avis en collaboration avec l'ATDA. Si un producteur vous dit que trois mois ne suffisent pas pour rembourser, ce dernier est à suivre de près. Cela signifie que lorsqu'il il a pris le crédit, il n'a pas inversé directement. Il l'a utilisé à d'autres fins. Personnellement, j'ai déjà eu à parcourir beaucoup de coopératives, après l'octroi des crédits et j'ai constaté que les activités évoluent très bien. J'ai remarqué quelques-uns qui n'ont pas encore investi les sous réellement. Pour eux, j'ai demandé à les rencontrer mais sans succès. Je compte les laisser jusqu'à la fin de ce mois pour voir où ils en sont. Mais pour la majorité je suis certains qu'il y a de l'espoir.

Mais la canne à sucre par exemple fait neuf mois au lieu de trois comme dans le cas des produits maraichers...

Nous avons échangé sur cet aspect également et les membres de la coopérative nous ont fourni des informations pour fixer la première échéance pour le remboursement à trois mois après le décaissement des fonds. Lors des visites de site, nous avons effectivement constaté qu'il y a certaines cannes à sucre, qui tendent vers la maturité, il y a d'autres qui sont en train de germer. Donc, au fur et à mesure qu'ils procèdent à la récolte, il y a déjà des jeunes plantes pour remplacer les anciens, de sorte qu'ils ne sont pas obligés de replanter. En moins de trois mois ces jeunes

« PartiCiP au DEL nous a permis de mieux collaborer ... »

plantes viennent à maturité et sont prêtes à être mises sur le marché.

Selon vous, en quoi le Programme PartiCiP au DEL a été utile durant le processus ?

Ce programme nous a permis d'entrer en contact avec les producteurs et les coopératives. J'ai pris la tête de cette agence, il y a un an. Je suis venu découvrir certains clients en individuel. J'étais dans l'objectif d'aller vers les coopératives pour les sensibiliser. J'ai été au niveau des fermes de production de maraichage pour rencontrer certains avec qui j'ai eu des échanges. Seulement cela n'a pas abouti parce que je ne les maîtrisais pas. Donc ce programme nous a permis d'entrer en contact avec les producteurs et aussi de mieux collaborer avec eux.

“

« Donc ce programme nous a permis d'entrer en contact avec les producteurs et aussi de mieux collaborer avec eux. »

Si vous avez un message à l'endroit des OPA, que leur diriez-vous ?

Si j'ai quelque chose à dire d'abord aux clients, c'est de leur demander de ne pas voir du mal au financement. Tu ne peux que rembourser ce que tu as pris. Et lorsqu'on dit que le paiement est prévu pour telle date, nous n'avons pas inventé. Juste que ce sont des analyses, des études qui

ont été faites pour nous permettre d'arriver à des fins précises. Donc on leur demande particulièrement de ne pas détourner l'objet du crédit. Ainsi, ils n'auront pas des difficultés à rembourser. Par ailleurs, entretenir la production. Parce qu'il y a certains qui invertissent les sous sans entretenir la production ce qui fait que le rendement n'est pas au rendez-vous et ils commencent par se plaindre. Ils doivent donc véritablement prendre soin de l'activité qu'ils font ; travailler véritablement. Cela va les aider à avoir un rendement efficace et aussi avoir une idée de la date de remboursement de l'échéance. C'est le plus important pour nous les SFD. Une fois qu'on débourse l'argent, il faut que plus tard, nous puissions le récupérer et ça pourrait servir à d'autres personnes.

Godefrid BADOU, Chef du service communal ATDA de Sèmè-Podji, pôle 07, au sujet des succès des efforts de PartiCiP au DEL pour l'accès au crédit agricole

« Le total décaissé dépasse déjà de 25.000.000 Fcfa (...) en moins de trois mois »

Dans son effort d'accompagner les organisations professionnelles agricoles à accéder au crédit, le Programme de Participation des Citoyens aux politiques publiques au Bénin pour le Développement Economique Local (PartiCiP au DEL) travaille de concert avec les autorités communes à l'instar de l'ATDA, pôle 07. Godefrid BADOU, Chef service communal de Sèmè-Kpodji de l'ATDA, pôle 07 revient sur les succès des actions effectuées pour permettre aux OPA d'obtenir du crédit auprès des SFD qui collaborent avec le FNDA. Selon lui, Six (06) coopératives ont été financées pour un montant qui dépasse déjà 25.000.000 de Fcfa en moins de trois (03) mois.

Vous avez accompagné le programme PartiCiP au DEL dans tout le processus qui a conduit à la série de formation entre OPA-SFD-FNDA. Qu'est ce qui explique ce niveau d'engagement de l'ATDA aux côtés du Programme PartiCiP au DEL ?

Godefrid BADOU : « Déjà il faut préciser qu'au niveau de l'ATDA nous coordonnons toutes les interventions allant dans le sens de la promotion des filières. Quand on parle de filière et autres, le nerf de la guerre, c'est aussi le financement. Donc l'accès au financement nous occupe sérieusement. Nous aidons les acteurs à avoir l'information fiable, à se conformer ; à la fin s'ils arrivent à produire des micros projets et autres, nous les alignons par rapport aux priorités du code 7. L'intervention de

« Le total décaissé dépasse déjà de 25.000.000 Fcfa (...) ... »

PartiCiP au DEL par rapport à ce volet est venue comme un coup de pouce dans cette mission d'alerte que nous conduisons souvent. Dans ce sens, nous avons aux côtés du programme, organisé des formations, des sensibilisations et surtout un atelier où, «PartiCiP au DEL» a pu même mobiliser les responsables du FNDA et les responsables des SFD. Ce qui n'était pas le cas par le passé. On n'avait pas forcément les moyens de réunir toutes les parties prenantes autour de la table, et discuter.

Donc, c'est une première...

Je ne dirai pas forcément que c'était une première parce que le FNDA avait pris des initiatives et venait par moment informer les acteurs. Mais cette fois, nous avons réuni tout le monde (les SFD, les responsables des OPA, la mairie, la cellule communale, les responsables des FNDA, nos agents facilitateurs etc). C'était vraiment une première. C'était aussi une mise en relation directe. Au cours de cette séance les responsables d'OPA ont eu à suivre les conditions d'accès aux crédits de chaque PTA dans le cadre du FNDA, les conditions particulières aussi comme l'ouverture de compte, les garanties nécessaires et autres. A l'issue de cette séance nous avons eu des résultats assez satisfaisants. C'est pour cela j'apprécie vraiment cette opportunité que nous a donné PartiCiP au DEL.

De façon concrète, quel rôle a joué l'ATDA dans ce processus ?

La facilitation de ces séances était confiée à l'ATDA. Il fallait mobiliser les acteurs surtout les OPA. Nous avons aussi fait des communications lors de ces séances. A la fin nous avons continué le suivi de commun accord avec quelques responsables des SFD qui sont en contact avec nous. Quand ils reçoivent les dossiers, ils prennent notre avis. Après, on laisse le SFD à travers son comité de suivi qui dimensionne le montant



“

« L'intervention de PartiCiP au DEL par rapport à ce volet est venue comme un coup de pouce dans cette mission d'alerte que nous conduisons souvent. »

qu'il doit leur donner en se basant sur les visites de sites et autres informations. Donc les montants donnés finalement c'est après étude par le SFD. A la date d'aujourd'hui, il y a eu vraiment de l'engouement parce que par le passé beaucoup de producteurs ont déposé des micro-projets mais n'étaient pas satisfaits et le processus était assez long. De plus, il n'y avait pas toutes les informations. Mais maintenant, non seulement il y a eu des crédits qui n'ont pas nécessité forcément de micro-projet. La garantie ici, c'est la caution solidaire, des groupes par affinité. Les responsables ont été sensibilisés.

Leur responsabilité est engagée. On a sélectionné les producteurs plus ou moins sérieux qui ont déjà des antécédents reluisants en matière de financement. Ils se sont mis en petit groupe de 10 par coopérative. En fonction donc de l'effectif total de la coopérative on peut avoir 1 à 2 groupes. Six (06) coopératives ont été financées pour le maraichage par exemple et nous avons également une coopérative pour la canne à sucre. Le total des montants décaissés dépasse déjà 25.000.000 de Fcfa. Voilà un peu le résultat que nous avons obtenu en moins de trois (03) mois.

Puisque la caution solidaire fait office de garantie, pourquoi leur fait-on obligation de déposer forcément 10% du montant de la demande au préalable ?

Ce sont les conditions spécifiques aux SFD à savoir les cautions de 10%. Cela fait partie des conditions qui ont été présentées à la séance de mise en relation qui a été organisée. Et donc, c'est en toute connaissance de cause

« Le total décaissé dépasse déjà de 25.000.000 Fcfa (...) »

qu'ils se sont orientés vers ces SFD. Comme c'est la première expérience, il y a des points qui semblent difficiles. Le point de sensibilisation à ce niveau est que l'on doit les amener à avoir la petite épargne. S'ils avaient l'habitude de constituer des épargnes au niveau de ces SFD, il serait très facile au moment de demander le crédit, d'avoir ses 10 % déjà là.

Dans le même temps, vous concevez que 200.000Fcfa de crédit pour un producteur qui exploite plus de 2 hectares est quand même restreint ?

Le demandeur a un besoin de données. Il est vrai qu'ils n'ont pas la totalité de ce qu'ils ont demandé. Mais quand même, c'est quelque chose. Parce que c'est un début. Ils n'étaient pas forcément en relation avec les SFD. Les SFD doivent les observer aussi et avoir la confiance. La sensibilisation à notre niveau, c'est ce que nous avons l'habitude de leur dire : là où vous trouvez de l'argent vous devez faire tout possible pour respecter vos engagements. Parce que pour sauver les campagnes prochaines, il faut vraiment respecter les engagements pour pouvoir en bénéficier à une autre campagne.

La sensibilisation doit visiblement se faire dans les deux sens puisque les informations obtenues auprès des producteurs témoignent de ce qu'il y a des ajustements à faire au niveau des délais de remboursement, est-ce vrai ?

« C'est un aspect très important parce que cela touche la problématique du financement adapté qui constitue un casse-tête aussi bien nouveau des SFD que des acteurs. Mais ce qui a été mis en place pour ce premier essai est acceptable. Dans l'intervalle de trois (03) mois, normalement, le maraicher professionnel pourrait déjà rassembler quelques sous et nourrir son engagement à moins qu'il soit vraiment au début.

Mais le cycle est différent au niveau de la canne à sucre...

Peut-être pour la canne à sucre où le processus est long, plus de 09 mois, mais ils avaient déjà évolué dans le cycle avant d'avoir ce financement. Donc, tout ceci a été plus ou moins étudié et croisé avec les contraintes internes du SFD. Donc cela a abouti à ces échéanciers qui ne conviennent pas forcément aux acteurs. Mais, je crois que c'est un point qui peut faire objet de discussion lors des prochaines négociations.

C'est un vrai problème le financement adapté filière par filière. Parce que



« Mais maintenant, non seulement il y a eu des crédits qui n'ont pas nécessité forcément de micro-projet. La garantie ici, c'est la caution solidaire, des groupes par affinité. »

chaque filière a ses réalités. Le cycle de production n'est pas le même et il faudra en tenir compte. Donc, il y a ce travail que l'on doit faire. C'est une question de spécialiste aussi. Ce n'est pas évident qu'au niveau des SFD qu'on est forcément des spécialistes en matière de financement agricole. Mais, étant dans un milieu rural, ils ont de l'expérience avec les acteurs plus ou moins maîtrisant les filières.

Les OPA rencontrées ont dit qu'elles souhaitent voir PatriCiP au DEL continuer le processus avec eux. Etes-vous de cet avis au niveau de l'ATDA ?

« C'est vraiment pertinent. Nous avons besoin d'accompagnement de part et d'autre. L'ATDA seul ne peut pas faire tout ce qui tourne au tour du financement ; c'est une question holistique. Vos facilitations accélèrent un peu les

choses. C'est tout à fait pertinent. On peut avoir des renforcements de capacité sur la question des spécificités de financement agricole au regard des filières prioritaires de chaque commune ou bien de notre zone. En fonction de ça, avec les acteurs s'entendent sur comment dimensionner les crédits et aussi quelles sont les échéances acceptables et les dates de mise en place qui doivent être vraiment adaptée. Souvent, les mises en place sont souvent tardives et constituent une source, de difficulté lors des remboursements.

Pour finir, ceci signifie que vous êtes aussi engagés à nos côtés...

J'ai parlé de certaines interventions possibles pour résoudre le problème du caractère adapté de crédit. Par rapport à ça, je crois qu'il doit avoir des besoins à l'interne des SFD qu'ils peuvent vous soumettre. Vous, en tant que partenaire, vous pouvez recenser ces besoins. Cela peut-être des renforcements de capacité sur une meilleure connaissance de ces filières. Vous pouvez organiser une table ronde de négociation ou de réflexion autour de la question pour que dans telle zone, on s'entend sur les périodes de mise en place. Donc, je crois que pour ces questions, ça mérite des réflexions que vous pouvez faciliter. Au niveau de l'ATDA, nous nous sommes déjà dans la danse et vous venez comme juste huiler le mécanisme qui est en cours.

Quand j'ai parlé du suivi, il y a le fonctionnement des coopératives qui est toujours problématique parce qu'à l'heure où nous parlons des principes de gouvernance, les coopératives n'ont pas encore vraiment un bon niveau de fonctionnement. Donc, il y a des interventions que nous faisons au niveau de l'ATDA mais le champ est toujours là. On a besoin de l'appui des partenaires pour adresser des formations au profit des acteurs.